


<b>Numéro</b>	<b>DL230608-SS01</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Commande publique – Marchés publics	
<b>Objet</b>	Convention de partenariat avec la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH)	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

**Etaient absents :**

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madam HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	16 juin 2023
Date de publication délibération :	29 juin 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 juin 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230622-DL230608-SS01-DE Date de réception préfecture : 29/06/2023
---

<b>Numéro</b>	<b>DL230608-SS01</b>	1/2
<b>Matière</b>	1.1.Commande publique - Marchés publics	

## II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### 7. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CENTRALE D'ACHAT DE L'INFORMATIQUE HOSPITALIÈRE (CAIH)

Les articles L 2113-2 et suivants du Code de la commande publique autorisent le recours aux centrales d'achat pour les acheteurs publics pour l'acquisition de fournitures ou de services.

La centrale d'achat CAIH (Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière), qui reprend les marchés informatiques de la centrale d'achat UNIHA, a fait évoluer ses statuts pour permettre l'adhésion à des entités publiques non hospitalières ou non para-hospitalières, telles que les collectivités territoriales.

La centrale d'achat CAIH regroupe 8 familles d'achat orientées systèmes d'information, et prévoit une adhésion marché par marché, d'une redevance annuelle pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden de 200 € HT par marché adhérent.

Un exemple de convention pour les marchés de services de télécommunication est présenté en annexe.

Les premiers besoins étudiés concernent les marchés de services de télécommunication, montrant déjà une économie sur la téléphonie mobile d'au moins 16 %, pouvant représenter de l'ordre de 3 000 € TTC/an par rapport aux marchés en cours, un tel marché n'existant pas à l'UGAP.

Comme l'ont déjà fait de nombreuses collectivités territoriales, l'adhésion à la centrale d'achat CAIH représente une solution alternative à la centrale d'achat de l'UGAP, afin de bénéficier à davantage de marchés publics tout en bénéficiant de prix négociés à grande échelle et sans emporter l'obligation de commande par leur intermédiaire.

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**


- **d'approuver :**
  - **la conclusion d'une convention partenariale avec la CAIH pour chaque marché ayant un intérêt pour la collectivité, pour une période d'un an reconductible tacitement,**
  - **le recours à la CAIH pour divers achats ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant :**
  - **à signer la convention partenariale avec la CAIH par marché, comme celle ci-jointe en annexe,**
  - **à passer commande auprès de la CAIH conformément au Code de la commande publique et prendre toutes les décisions y relatives,**
  - **à utiliser les crédits nécessaires prévus au budget.**

<b>Numéro</b>	<b>DL230608-SS01</b>	2/2
<b>Matière</b>	1.1.Commande publique - Marchés publics	

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

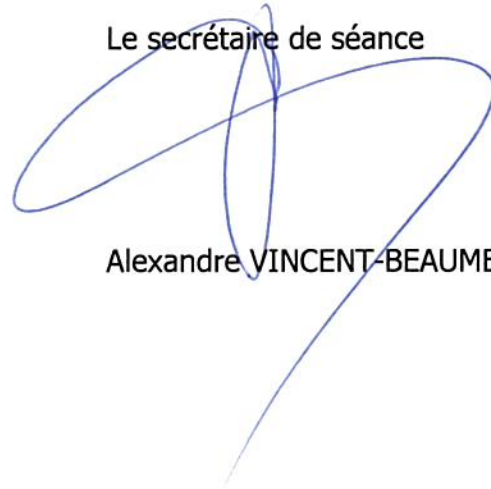
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME